



## Le Groupe S intègre l'école de management la plus réputée dans ses services!

### SBPA – Séminaire Belge de Perfectionnement aux Affaires

Depuis 1952, le SBPA (Séminaire Belge de Perfectionnement aux Affaires) forme les cadres et futurs dirigeants des secteurs publics et privés par le biais d'un cycle interentreprises de formation à la gestion. Il s'agit d'une année postuniversitaire à part entière (200 h d'exposés et de travaux en commun), dont les chargés de cours sont des dirigeants d'entreprise et des consultants venus de Belgique et de l'étranger.

Adeptes du "multiservices", le Groupe S s'est notamment investi depuis longtemps dans la formation de ses membres. Le SBPA y est désormais totalement intégré pour devenir son école de formation de haut niveau.

Le Groupe S a parallèlement reçu pour la seconde fois consécutive le label de qualité Qfor. Cet agrément est une garantie pour les entreprises recherchant des organismes connus pour leur professionnalisme, leur expertise et leur expérience; un joli cadeau de bienvenue à son école de management!

Un nouveau cycle de formation débute en octobre avec un programme complètement actualisé. Vous pourrez consulter tous les détails concernant ce programme ainsi que les modalités d'inscription prochainement sur notre site ; nous ne manquerons pas de vous tenir au courant.

## La qualité récompensée!

Le Groupe S est fier de pouvoir vous annoncer que la qualité de ses services a été récompensée. Pour la troisième année consécutive, nous figurons parmi les lauréats du **Label A**, délivré par ICMA International.

Voici 3 ans, nous étions couronnés pour nos services aux petites entreprises de moins de 50 personnes ; l'année suivante pour la satisfaction de notre propre personnel ; et cette fois, pour les entreprises de plus de 50 personnes.

Le Groupe S s'est également vu renouvelé son agrément **Qfor** pour l'excellence de ses formations. Ce label est une garantie de qualité et de professionnalisme pour les entreprises.

Enfin, et ce n'est pas des moindres, le Groupe S a obtenu au début de cette année, la certification **SAS 70** qui démontre la rigueur et la qualité de son organisation sur base des normes américaines très strictes.

## Cotisation annuelle

Comme en 2005, 2006 en 2007, la cotisation annuelle à charge des sociétés s'élève en 2008, respectivement à **347,50 EUR** (cotisation «ordinaire») et à **852,50 EUR** (cotisation «majorée»). Une société est redevable, en 2008, de la cotisation ordinaire si le total de son bilan de l'avant-dernier exercice comptable clôturé n'excède pas **570.109,42 EUR** (montant obtenu via l'indexation de l'ancien seuil de 532.022,59 EUR). La cotisation majorée est due lorsque ce total excède ce seuil de 570.109,42 EUR.

Cette cotisation doit être réglée avant le **1er juillet 2008**.